



Nom commercial: Pilocarpini nitras

Numéro de la matière: 067256

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 14.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pilocarpini nitras

N° d'article 06725600

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour
cette FDS

sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 1 H330

Acute Tox. 2 H300

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H330 Mortel par inhalation.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P320 Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Symboles de danger



Nom commercial: Pilocarpini nitras

Numéro de la matière: 067256

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 14.08.12



Très toxique

Phrase(s) de risque

26/28

Très toxique par inhalation et par ingestion.

Phrase(s) S

25

Éviter le contact avec les yeux.

45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux**pilocarpine nitrate**

No. CAS	148-72-1
No. EINECS	205-723-7
Classification	T+, R26/28

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 1	H330
Acute Tox. 4	H302

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau



Nom commercial: Pilocarpini nitras

Numéro de la matière: 067256

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 14.08.12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs nitreuses (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Éviter la formation de poussières. Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Veiller à assurer une aération suffisante. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales (avec filtre Type H(BS5415)).

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classe de stockage VCI

Classe de stockage VCI 6.1A Des matières toxiques combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Nom commercial: Pilocarpini nitras

Numéro de la matière: 067256

Version: 2 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 14.08.12

Date d'impression: 14.08.12

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl
L'épaisseur du matériau >= 0.7 mm

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Poudre		
Couleur	blanc		
Odeur	faible odeur spécifique au produit		
pH			
Valeur	4		
Température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	171.0	à	176.0 °C
Point d'ébullition			
Remarque	Non déterminé		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Inflammabilité			
Ne s'enflamme pas			
Pression de vapeur			
Remarque	Non applicable		
Densité			
Remarque	Non déterminé		
Hydrosolubilité			
Valeur	250	g/l	
Température	20	°C	

9.2. Autres informations



Nom commercial: Pilocarpini nitras

Numéro de la matière: 067256

Version: 2 / CH

Date de révision: 14.08.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 14.08.12

Masse volumique apparenteValeur env. à 460 kg/m³**Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles. Des agents d'oxydation forts, Alcalines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**Espèces rat
DL 50 911 mg/kg**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque Aucun

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Aucun

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

12. Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque N'est pas facilement biodégradable.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace forcément l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**Code de déchets CEE 07 05 13* déchets solides contenant des substances dangereuses
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.**Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport



Nom commercial: Pilocarpini nitras

Numéro de la matière: 067256

Version: 2 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 14.08.12

Date d'impression: 14.08.12

Transport terrestre ADR/RID**14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKALOIDS, SOLID, N.O.S

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKALOIDS, SOLID, N.O.S

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

26/28

Très toxique par inhalation et par ingestion.

Hazard statements listed in chapter 3

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H330

Mortel par inhalation.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.